



**PRÉFET  
DU PUY-DE-  
DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

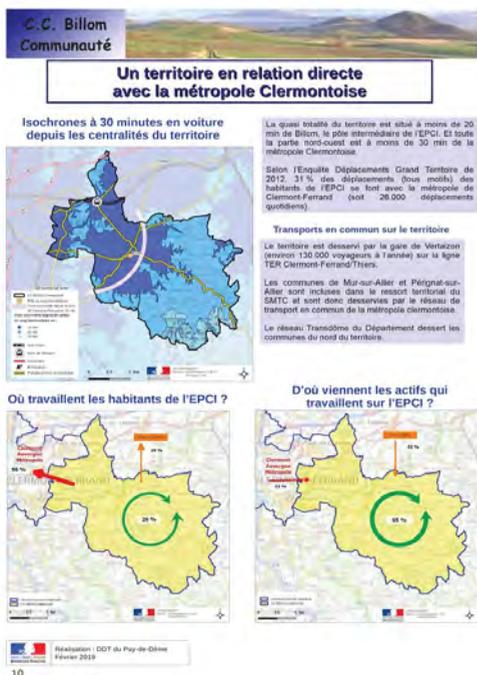
**Direction Départementale  
des Territoires**

# Bilan et chiffres 2019









## Géoportail de l'urbanisme (GPU)

A compter du 01/01/2020, toute évolution d'un document d'urbanisme doit être publiée sur ce site par les collectivités compétentes en planification urbaine. Pour préparer cette échéance, la DDT a rencontré chaque EPCI compétent, a organisé un réseau de contributeur au sein des collectivités, a co-animé une réunion régionale d'information à destination des bureaux d'étude et a mis à disposition des collectivités son patrimoine de données numérisées.

90% des documents d'urbanisme du Puy-de-Dôme en vigueur au 01/01/2020 sont disponibles sur le GPU :



Accès au portail national de la connaissance du territoire mis en œuvre par l'IGN : <https://www.geoportail.gov.fr/>

## Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Suite à l'arrêt du PDU le 6 décembre 2018, l'avis de l'État rédigé par la DDT, a été transmis au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTC) le 5 mars 2019.



Le SMTC a approuvé son PDU le 4 juillet 2019 après enquête publique et en tenant compte des principales remarques soulevées par l'État.

## Portraits de territoires

Des portraits de territoire ont été réalisés sur les 14 EPCI du département. Ces documents visent à dresser une photographie du territoire et identifier les principaux enjeux portés par la DDT.

A l'occasion de ses visites dans les EPCI, la Préfète s'est appuyée sur ces portraits pour échanger avec l'ensemble des élus présents.



## Accès aux données géolocalisées produites par la DDT

Pour faciliter le travail des collectivités ayant décidé l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme, la DDT a mis en place un dispositif d'accès aux données nécessaires à la fois au diagnostic territorial et à la complétude du document d'urbanisme.

Portail cartographique et données téléchargeables sur la plate-forme interministérielle geo-ide catalogue :

<http://catalogue.geo-ide.developpement-durable.gov.fr>



## "Petites villes de demain"

Le Premier Ministre a annoncé l'engagement d'un programme d'appui spécifique en faveur de la revitalisation des centres des petites villes (villes de moins de 20 000 habitants, en situation de fragilité et assurant des fonctions de centralité), intitulé "Petites villes de demain". La Préfète en a fait la présentation aux Présidents des EPCI en novembre 2019.

La démarche, déployée par l'agence nationale de cohésion des territoires, sera engagée concrètement après la mise en place des nouvelles gouvernances des EPCI au printemps 2020.

La DDT accompagne les collectivités pour mettre en place ces opérations de revitalisation des territoires (ORT).

## Planification

### 3 grands rôles assurés par la DDT :

- porter les enjeux de l'État (notes d'enjeux, avis de l'État, études),
- assurer le respect des lois (porter à connaissance, avis de l'État),
- accompagner les collectivités qui réalisent un document d'urbanisme (conseil, financement).

### Depuis le 1er janvier 2019, l'action de la DDT :

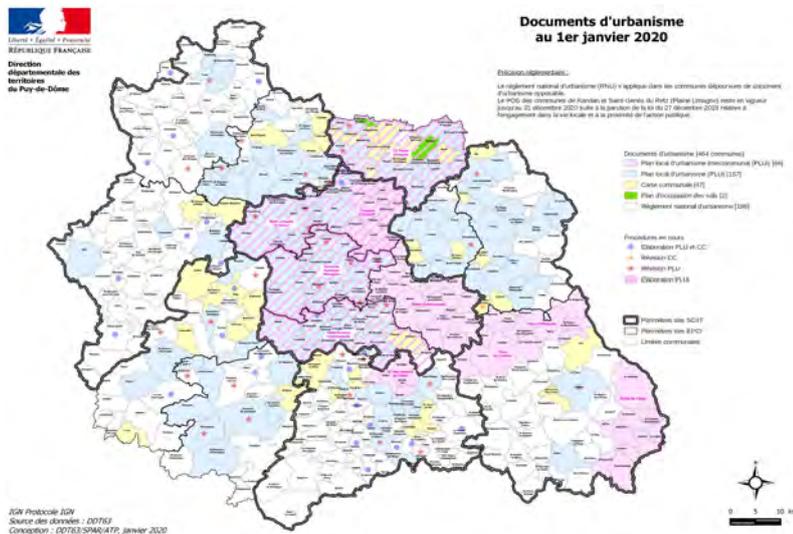
- 21 avis de l'État,
- 22 documents examinés en Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF),
- 1 note d'enjeux.

### 7 principaux enjeux de l'État dans les politiques publiques d'urbanisme :

- assurer la sécurité et la salubrité publique,
- prévoir un développement qui répond aux besoins du territoire,
- optimiser le développement de l'urbanisation,
- préserver les capacités de production et les espaces affectés aux activités agricoles et forestières,
- préserver la biodiversité,
- protéger le patrimoine paysager et bâti,
- lutter contre le changement climatique.

### Chiffres clés 2019

- ▶ 58 % des communes couvertes par un document d'urbanisme
- ▶ 34 % des communes engagées dans une élaboration ou révision de document d'urbanisme communal ou intercommunal
- ▶ 6 PLUi en vigueur (68 communes)
- ▶ 4 PLUi en cours (110 communes)
- ▶ 3 SCoT en vigueur (295 communes)
- ▶ 1 SCoT Livradois-Forez approuvé le 15/01/2020



## A75 : des mesures de compensation collective agricole

L'avancement du projet d'élargissement, au sud de la métropole clermontoise, est présenté chaque année en comité de suivi A75 qui réunit les services de l'État et les collectivités (Département, EPCI, communes).

Le comité de suivi du 12/03/2019 a permis au concessionnaire autoroutier APRR, outre de faire un point sur les travaux démarrés mi-2018, de présenter une étude d'insertion paysagère de l'A75 et une étude de compensation collective agricole.

Cette étude a pour but de mettre en évidence les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que des mesures de compensation collective visant à soutenir l'économie agricole du territoire. Le comité de pilotage de cette étude a décidé d'organiser un appel à manifestation d'intérêt pour faire émerger des actions qui seront financées par le fonds de compensation. Ainsi, quatre projets ont été sélectionnés ; ils seront soumis début 2020 à l'avis de la CDPENAF puis à validation de la Préfète.



# Accompagner les territoires

La DDT accompagne des projets à enjeux multiples structurants pour le territoire et/ou présentant une complexité réglementaire. Cette ingénierie administrative de projet vise à améliorer la qualité des projets avec une meilleure intégration à l'amont des politiques publiques, à sécuriser les procédures administratives des porteurs de projet et à raccourcir les délais d'instruction des dossiers déposés au titre des différentes législations (ICPE, loi sur l'eau, planification territoriale, évaluation des incidences Natura 2000 ...).

## Développement du Parc Vulcania (commune de Saint-Ours-les-Roches)

La société d'économie mixte Volcans, gestionnaire du parc, porte un plan de développement à l'échéance 2031 comprenant la réalisation de nouveaux équipements programmés en plusieurs phases. Ainsi, le projet d'attraction "coaster" a fait l'objet en 2019 d'une procédure d'autorisation de défrichement (délivrée parallèlement au permis de construire) ; les premiers travaux de construction ont été engagés.

Un permis de construire a été déposé en fin d'année pour le projet de planétarium. En amont de ces autorisations, un important travail d'accompagnement a été réalisé, notamment pour assurer l'insertion paysagère des projets dans le site situé en co-visibilité de plusieurs puys, en limite du site classé "Chaîne des Puys" et au coeur du périmètre du bien "Haut lieu tectonique Chaîne des Puys-faille de Limagne" inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.



Vue du projet de planétarium (source étude impact 2019)

## Extension de la zone d'activité économique de La Novialle-Gergovie (commune de La Roche-Blanche)

Les deux zones en extension, au Nord "la Méridienne" et au Sud "les Triolères Basses" sont situées en entrée de ville, en plaine agricole de Sarliève et en co-visibilité du Plateau de Gergovie (projet de site classé en cours).

L'accompagnement des porteurs de projet privés par la DDT a permis de travailler à un urbanisme paysager pour créer une transition entre le paysage agricole ouvert et le bâti dense de la zone d'activités actuelle (linéaire de haies utiles aux auxiliaires de cultures et à la biodiversité ; densification des espaces végétalisés).

Les permis d'aménager ont été déposés en décembre 2019. Une mesure de compensation à la destruction d'une zone humide au Nord est également en cours de finalisation avec la mise en place d'une gestion sur 10 ans avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne.



Projet la "Méridienne" (source étude impact 2019)



Projet les "Triolères Basses" (source étude impact 2019)

# Accompagner les territoires

## Tramway de Clermont-Ferrand : mise en service de 5 nouvelles rames et augmentation de la vitesse d'exploitation

En lien avec le service technique des remontées mécaniques et transport guidés (STRMTG) basé à Grenoble, la DDT a instruit la demande d'autorisation présentée par le SMTC relative à la mise en service de 5 nouvelles rames du tramway de Clermont-Ferrand.

Une autorisation d'augmentation de la vitesse d'exploitation sur certains tronçons a également été accordée de façon à améliorer le cadencement de l'offre de transport notamment aux heures de pointe.



## Ecopôle du Val d'Allier

L'écopôle du Val d'Allier est localisé sur les communes de Pérignat-ès-Allier et de La Roche Noire. Implanté sur d'anciennes gravières, il se veut un laboratoire sur la biodiversité et la transition écologique.

Un programme d'action centré sur ce site a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt "paysages, territoires, transition" initié en 2015 par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

La DDT a contribué à l'organisation du séminaire conclusif de la démarche les 25 et 26 septembre 2019. Ce séminaire a été l'occasion d'échanger sur les initiatives et le développement de projets à différentes échelles : maraîchage, création de pépinière, plantation de haies en milieu agricole.



## Création d'une "Voie verte le long de l'Allier" : 117 km pour le tourisme à vélo

Après l'accompagnement depuis 2016 du PETR du Grand Clermont, maître d'ouvrage d'un premier tronçon de 27 km (arrêté de DUP et autorisation environnementale délivrés en 2019 ; travaux en 2020), la DDT a participé à la concertation animée par le Conseil départemental (maître d'ouvrage), pour la définition des tracés préférentiels des deux autres tronçons (50 km au Sud sur le territoire de l'Agglomération Pays d'Issoire et 40 km au Nord pour la connexion avec le département de l'Allier).

Pour ce projet ambitieux et structurant pour le territoire, les enjeux de biodiversité, de prise en compte de la divagation et de l'érosion de la rivière, de valorisation des patrimoines, de conciliation des usages sur l'espace naturel du val d'Allier... nécessitent d'associer en amont les acteurs locaux (élus, agriculteurs, associations, cyclotouristes...). Les études, pour approfondir les tracés et définir les équipements et services, seront conduites sur l'année 2020 pour l'élaboration des dossiers liés aux procédures réglementaires.



# Appliquer le droit des sols

## Instruction des actes d'urbanisme

En 2019, la fin de la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des actes d'urbanisme s'est poursuivie dans le département à mesure que les collectivités se sont dotées d'un document d'urbanisme (poursuite de la mise en œuvre des mesures de la loi ALUR de 2014 et conséquence de la mise en œuvre du nouveau schéma de coopération intercommunale).

Ainsi, 4 nouvelles communes ont adhéré à un centre instructeur mutualisé.

## Fiscalité de l'urbanisme

La fiscalité de l'urbanisme liée aux actes d'urbanisme demeure une des prérogatives de l'État et est assurée par la DDT pour l'intégralité des communes du Puy-de-Dôme.

Cela concerne le calcul :

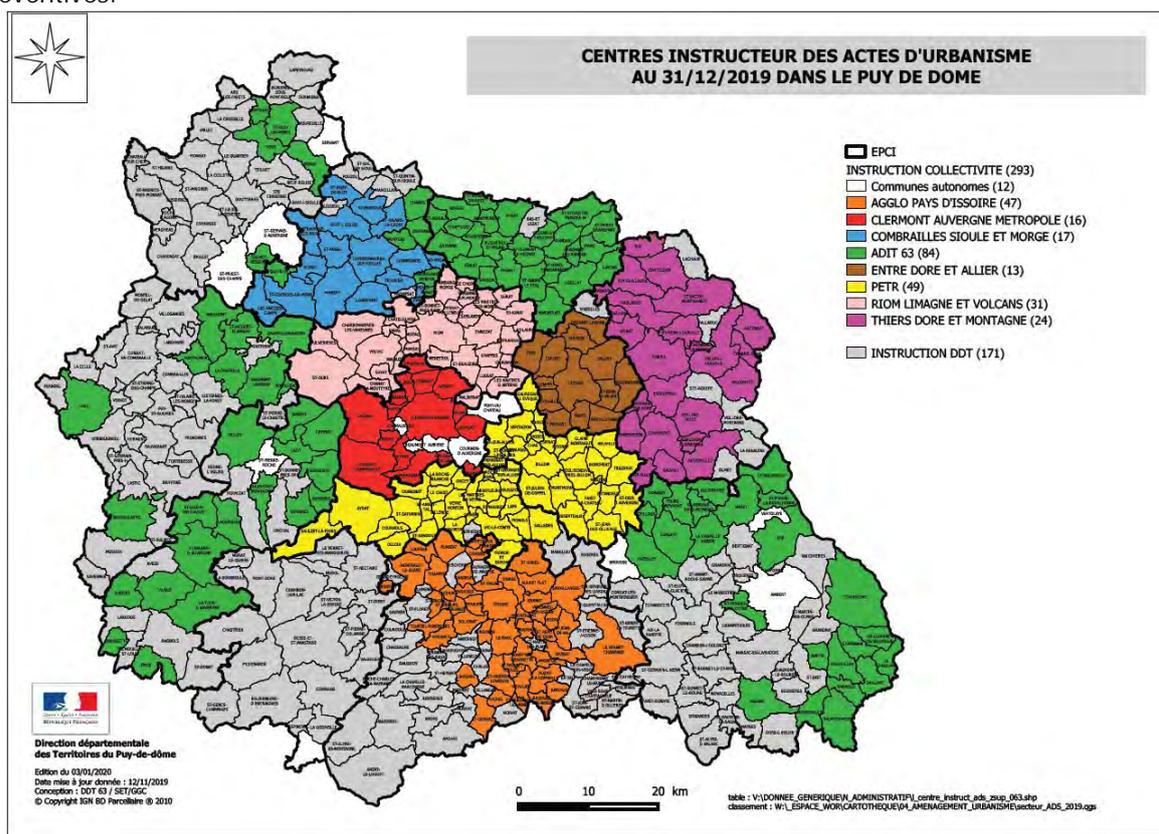
- de la taxe d'aménagement, dont une part revient à la commune où s'implante le projet et l'autre part revient au Conseil départemental,
- de la redevance d'archéologie préventive qui est destinée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

La DDT continue d'insruire les actes d'urbanisme de 171 communes, soit plus d'un tiers des communes du département.

Dans le cadre de l'animation de la filière "application du droit des sols" qui réunit les centres instructeurs des collectivités, la DDT a organisé des réunions d'information et d'échange sur la prise en compte des évolutions issues de la loi ELAN et sur la prise en compte des risques naturels et technologiques.

## Chiffres clés 2019

- ▶ près de 4 000 autorisations instruites
- ▶ plus de 7 000 autorisations d'urbanisme ont l'objet d'une liquidation de la taxe d'aménagement, soit un montant total de 13 M€.



## Police de l'urbanisme

La DDT a réalisé un guide "Police de l'urbanisme" ainsi qu'un kit à l'attention des personnes susceptibles de dresser procès verbal (élus, agents assermentés) pour infractions au code de l'urbanisme.

## Urbanisme commercial

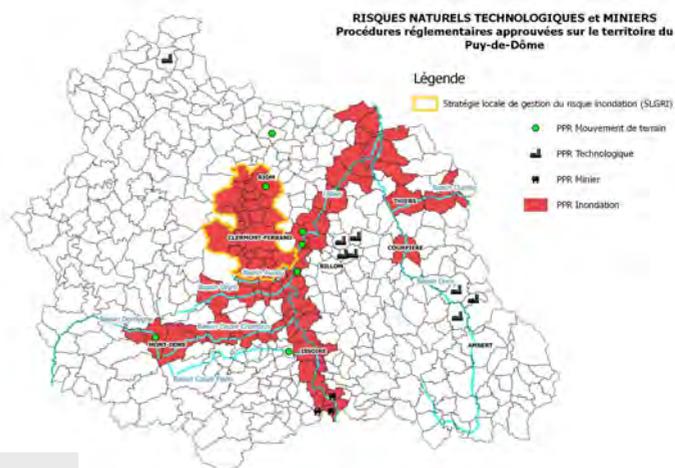
En 2019, la DDT 63 a instruit 6 dossiers d'urbanisme commercial présentés en commission départementale d'aménagement commercial (CDAC).

Celle-ci a donné 4 avis favorables, 2 avis défavorables.

## Plans de prévention des risques

La DDT est chargée de l'élaboration des plans de prévention des risques (PPR).

24 PPR sont en vigueur dans le Puy-de-Dôme pour les risques naturels, technologiques et miniers.



## Chiffres clés 2019

- Recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation d'études hydrauliques sur la couze Pavin et la couze Chambon, en vue de l'élaboration de PPR
- Poursuite des études sur l'Angaud, dans le cadre de l'élaboration d'un PPR
- 199 avis sur autorisations d'urbanisme
- 70 000€ d'études et travaux subventionnés au titre du fonds Barnier

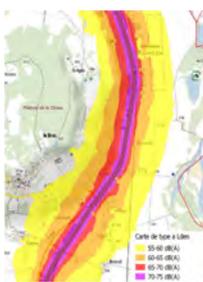
## Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) et Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

La DDT assure un appui méthodologique auprès des communes pour l'élaboration des DICRIM et des PCS depuis 2014.

Cet accompagnement a permis une évolution importante en 2019 avec 434 DICRIM pour 464 communes, 115 PCS pour 126 communes.

## Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

La DDT a élaboré le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de l'État dans le Puy-de-Dôme de 3ème échéance. L'objectif de ce document qui répond aux obligations européennes de la France, est de mieux prévenir les effets du bruit et réduire les niveaux excessifs.



Après consultation du public et intégration des réponses apportées par les gestionnaires d'infrastructures, le PPBE a été approuvé par la Préfète par arrêté du 29/11/2019.

## Étude de gestion des déchets post-inondation



Dans le cadre de la mise en œuvre des Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) de Clermont Auvergne Métropole et Riom Limagne et Volcans, une action commune visait à étudier les déchets issus des scénarios d'inondation sur le territoire. Cette action a été pilotée par l'État, et en premier lieu la DDT accompagnée sur le plan technique par le Cerema.

L'étude a été réalisée sur la base de 3 scénarios d'inondation : crue trentennale, centennale et millénaire. Elle visait à quantifier et qualifier les déchets issus de ces crues à l'échelle de l'ensemble du territoire : crue trentennale : 65 000 tonnes, crue centennale : 103 500 T, crue millénaire : 130 000 T.

Cette phase d'étude de diagnostic est terminée et les résultats ont été communiqués aux structures porteuses de SLGRI. Elles doivent maintenant élaborer un plan de gestion des déchets post-inondation.

## Gestion de crise inondation

La DDT est le service de l'État référent en matière de gestion de crise inondation. La nouvelle organisation formalisée en 2019 vise à mieux anticiper la survenue d'un événement et la mobilisation des compétences internes nécessaires à la gestion de crise.

## Protocole de levés de laisses de crues

La DDT a finalisé en 2019 un protocole de levés de laisses de crues. Ces levés de laisses permettent de capitaliser de nouvelles connaissances et de consolider les connaissances déjà disponibles.

Le protocole définit les sites de levés et les modalités d'accès à ces sites, pour assurer des interventions sécurisées. Il détaille les méthodes et outils à mettre en œuvre pour réaliser des levés fiables et exploitables.

Ce protocole a été mis en œuvre suite à la crue de l'Allier fin novembre 2019 : une quarantaine de fiches de levés ont été établies.



# Développer l'offre d'habitat et le renouvellement urbain

## Programmes locaux de l'habitat dans le Puy-de-Dôme

La DDT accompagne les collectivités dans l'élaboration de ces documents, en apportant sa connaissance du territoire et des enjeux liés aux politiques nationales de l'habitat.

En 2019, l'État a donné son avis sur le PLH de Riom Limagne et Volcans, la modification du PLH de Clermont Auvergne Métropole, le PLUIH de Billom Communauté et le bilan à mi-parcours du PLH d'Entre Dore et Allier.

## Premier programme national de rénovation urbaine

Sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, la participation financière de l'ANRU est de 62 M€ pour un coût total de 326 M€, portant sur la réalisation de 243 opérations.

Sur la commune de Thiers, la participation financière de l'ANRU est de 10,5 M€ pour un coût de 47 M€, portant sur la réalisation de 49 opérations. En 2019, 681 859 € de subventions ont été versées aux maîtres d'ouvrage pour 5 opérations clôturées.



Au 1er janvier 2020 :

- 4 PLH et 1 PLUIH en vigueur,
- 2 PLH et 1 PLUIH en cours d'élaboration.

## Signature des conventions de renouvellement urbain : centre ancien de Thiers et Clermont-Ferrand

Dans le cadre du 2ème programme national de rénovation urbaine, la DDT a accompagné les collectivités dans l'élaboration et la signature de leurs conventions pluriannuelles.

Pour le centre ancien de Thiers, la convention a été signée le 12/06/2019 par la Préfète du Puy-de-Dôme, déléguée territoriale de l'ANRU et de l'Anah, le Conseil régional, le Président de Thiers Dore et Montagne, le Maire de Thiers, Action Logement et la Caisse des Dépôts.

Ce programme devrait permettre l'engagement de près de 27 M€ HT de travaux, avec un engagement financier de l'ANRU de 2,7 M€, de l'Anah de 4,7 M€ dans le cadre de l'OPAH-RU.

Pour les quartiers Saint-Jacques, de la Gauthière et des Vergnes à Clermont-Ferrand, la convention a été signée le 04/07/2019 en présence du Président de l'ANRU, du Président de Clermont Auvergne Métropole et des autres partenaires.

Sur un montant total hors taxes de 369 M€ de travaux, les concours financiers de l'ANRU s'élèvent à 122 M€ dont 92,4 M€ de subventions qui permettront en particulier : la démolition et la reconstitution de 1 292 logements, la réhabilitation de 1 176 logements locatifs sociaux, la création ou la restructuration de dix équipements publics, dont deux groupes scolaires.



Signature de la convention du quartier du centre ancien de Thiers

# Développer l'offre d'habitat et le renouvellement urbain

## Amélioration de l'habitat privé

La DDT, délégation locale de l'Anah, accompagne les collectivités dans la mise en oeuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et de programmes d'intérêt généraux (PIG).

## Chiffres clés 2019

Une année exceptionnelle en termes d'enveloppe financière et de nombre de propriétaires bénéficiaires :

- ▶ plus de 11,3 M€ de subventions engagées au titre de l'Anah,
- ▶ 22,4 M€ de travaux prévus permettant la création ou le maintien de 355 emplois,
- ▶ 1 893 logements subventionnés par l'Anah dont 1 582 logements dans le cadre du programme "Habiter Mieux" en faveur de la rénovation énergétique.

## Lutte contre l'habitat indigne

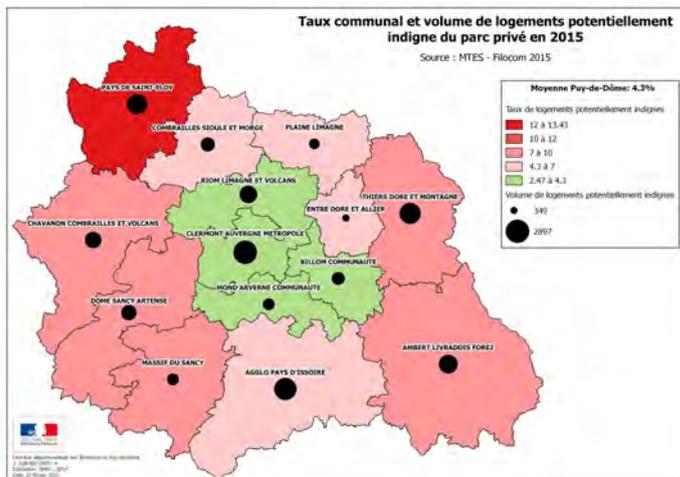
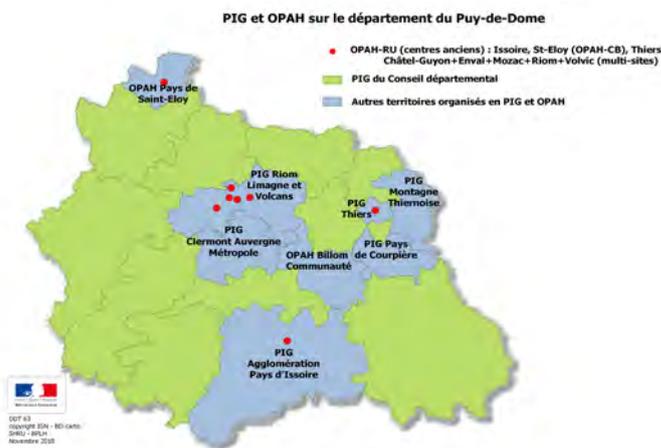
La DDT anime le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI). Il rassemble et coordonne l'ensemble des acteurs concernés, vise à repérer les situations, à apporter un conseil aux collectivités, et à accompagner les occupants et les propriétaires.

Depuis 2010, 1 795 relevés d'observation du logement (outils de signalement des situations d'habitat indigne, centralisés par l'ADIL et transmis aux territoires organisés en PIG ou en OPAH) ont été établis sur le département dont 156 en 2019.

Un peu plus de 1 M€ a été engagé par l'Anah en 2019 pour la rénovation de logements.

## Objectifs réalisés depuis 2011 :

- 8 538 logements subventionnés par l'Anah (7 998 de propriétaires occupants et 540 de propriétaires bailleurs) dont 5 737 logements dans le cadre du programme "Habiter Mieux",
- 53,8 M€ de subventions Anah distribuées aux particuliers,
- 31% de gain énergétique moyen par logement rénové.



## Une stratégie en matière de lutte contre l'habitat indigne

La stratégie de l'État dans le département en matière de lutte contre l'habitat indigne, validée lors du comité de pilotage du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) du 11/06/2019, présidé par la Préfète en présence du Procureur de la République, établit les axes prioritaires d'action de l'État sur cette thématique. Elle vient préciser et compléter la convention partenariale 2017-2021 du PDLHI. Une action vise en particulier, à renforcer la coordination entre l'action administrative et l'action judiciaire, notamment pour ce qui concerne les situations de marchands de sommeil.



# Développer l'offre d'habitat et le renouvellement urbain

## Production de logements locatifs sociaux

Au 1er janvier 2019, le parc locatif social est de 42 579 logements. Le territoire de Clermont Auvergne Métropole totalise 32 576 logements soit 80 % du parc de logements locatifs sociaux.

En 2018, 1 542 logements sociaux supplémentaires ont été mis en service.

Au titre de la programmation 2019, l'État a financé 1 052 logements locatifs sociaux sur le fonds national d'aides à la pierre, avec une attention particulière au développement d'une offre très sociale :

- sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole : 706 logements dont 258 PLAI, 344 PLUS et 104 PLS ;
- sur le reste du département : 346 logements dont 80 PLAI, 146 PLUS et 120 PLS.

La DDT assure la programmation de ces logements sur le Puy-de-Dôme, en dehors du territoire de Clermont Auvergne Métropole qui est délégataire des aides à la pierre depuis le 1er janvier 2015, et délivre les agréments correspondants.

En 2019, l'enveloppe allouée aux subventions directes (PLAI) était de 2 867 151 € dont 2 375 651 € pour Clermont Auvergne Métropole et 491 500 € pour le reste du département, hors aides indirectes (exonération de TFPB et TVA à taux réduit), de l'ordre de 20 M€.

## Négociation des conventions d'utilité sociale Logidôme et OPHIS



La DDT a été étroitement associée à l'élaboration des conventions d'utilité sociale (CUS), contrats passés entre un organisme HLM, l'État et certaines collectivités, qui définissent les engagements et les objectifs des bailleurs sur une période six ans.

Après un important travail de concertation mené par la DDT avec les bailleurs sociaux et les partenaires (DDCS et collectivités), permettant d'assurer la bonne prise en compte des enjeux de l'État, les CUS de Logidôme et OPHIS ont été signées fin 2019.

La DDT accompagnera les bailleurs dans la bonne mise en oeuvre des engagements de leur CUS.

## Fusion entre la SEAu et Logidôme

La DDT accompagne les bailleurs sociaux dans les évolutions issues des dispositions de la loi ELAN promulguée le 23/11/2018.

À ce titre, la DDT a accompagné Logidôme dans son processus de fusion absorption avec la Société d'Équipement d'Auvergne (SEAu), qui prend effet au 1er janvier 2020, conformément à l'arrêté préfectoral du 30/12/2019.

Au préalable, la SEAu avait obtenu l'agrément "habitat" par arrêté ministériel 11/12/2019, suite à l'avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 05/11/2019.



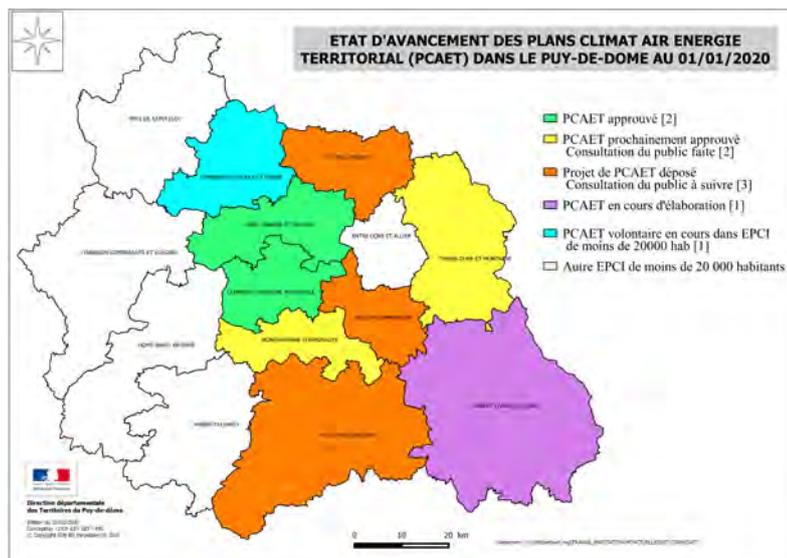
# Stimuler la transition énergétique

## Point sur l'avancement des PCAET

Les 8 établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants qui ont l'obligation de réaliser un plan climat-air-énergie territorial (PCAET), ont tous engagé la démarche. Deux d'entre eux ont approuvé leur PCAET en 2019 qui sont désormais opposables.

Deux autres PCAET seront approuvés début 2020. Les 3 autres projets arrêtés, seront soumis à l'approbation des nouveaux conseils communautaires. Le dernier EPCI concerné élabore son plan d'action.

La communauté de communes Combrailles-Sioule-et-Morge (EPCI non obligé) réalise un PCAET volontaire. Parmi les 5 autres communautés de commune non obligées, deux d'entre elles ont indiqué leur intention de conduire un PCAET volontaire.



## Création du comité départemental de transition énergétique

La réunion d'installation du comité départemental de transition énergétique s'est tenue le 2 juillet 2019. Ce comité, associant les principaux acteurs départementaux, se réunira une fois par an pour suivre la déclinaison de la politique de transition énergétique à l'échelle du département.

Quatre groupes techniques ont été constitués sur :

- la rénovation énergétique de l'habitat,
- la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- la déclinaison départementale de la stratégie de transition énergétique,
- l'acceptabilité des installations de transition énergétique.

## De nouvelles installations de production d'énergie renouvelable

Plusieurs installations de production d'énergie renouvelable ont été mises en service en 2019.

Au-delà des multiples installations de puissance modeste se dégagent le parc photovoltaïque de La Barberade à Billom (4,5 MW), le parc éolien de Briffons-Prondines (4,8 MW), quatre méthaniseurs pour une puissance totale de 600 kW électrique.

Deux autres parcs photovoltaïques sont en construction pour une puissance de 13 MW.

D'autres projets ont obtenu en 2019 les autorisations et les financements qui leur permettront d'entrer en production prochainement :

- 2 parcs éoliens pour une puissance totale de 42 MW,
- 1 méthaniseur pour une puissance de 160 kW électrique,
- 5 parcs photovoltaïques au sol pour une puissance totale de 19 MW,
- 2 parcs photovoltaïques en ombrières de parking pour une puissance totale de 3 MW.



Parc photovoltaïque de BILLOM

## Contrôler la conformité des systèmes d'assainissement collectif

27 stations d'épuration collectent une charge de pollution supérieure à 2 000 Équivalents Habitants (EH).

Ces 27 agglomérations d'assainissement sont suivies localement et au niveau européen en application de la directive "Eau résiduaire urbaine", qui fixe des objectifs minima de collecte et de traitement.

Parmi ces stations :

- 8 agglomérations sont non conformes,
- 10 agglomérations nécessitent l'amélioration de la collecte des effluents.

Comme au niveau national ce n'est pas tant le traitement, mais plutôt la collecte qui nécessite une meilleure connaissance et un meilleur suivi des réseaux. Des diagnostics et programmes de travaux sont donc demandés par le bureau police de l'eau.

## Chiffres clés 2019

- ▶ 585 stations d'épuration
- ▶ 2 nouvelles stations mises en service levant ainsi les non-conformités : Pontgibaud et Loubeyrat "le Bourg - le Colombier"
- ▶ 12 diagnostics d'assainissement initiés

## Réglementer les activités ayant un impact sur l'eau et les milieux aquatiques

Toute intervention humaine (travaux, rejets, prélèvements, ...) dans les cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines, zones humides doit se faire dans le respect de la réglementation. La nomenclature Loi sur l'eau liste les opérations qui doivent faire l'objet d'une autorisation ou d'une déclaration.

## Chiffres clés 2019

En 2019, 371 dossiers ont été instruits :

- ▶ 219 décisions "déclaration"
- ▶ 22 décisions "autorisation"
- ▶ 130 avis sur procédures non soumises à loi sur l'eau



Station d'épuration de Pontgibaud

## Un nouveau lit sinueux pour le ruisseau de Mazaye

En 1947, suite à des travaux d'hydraulique agricole, le ruisseau de Mazaye a été rectifié sur plusieurs centaines de mètres dans sa traversée du marais de Paloux, passant d'un cours d'eau à méandres à un canal rectiligne. Une des actions phare du contrat territorial rivière Sioule 2015-2019 visait à redonner à ce ruisseau une morphologie plus naturelle.

La commune de Saint-Pierre-le-Chastel (maître d'ouvrage), a déposé un dossier d'autorisation environnementale fin 2018 avec l'appui technique du contrat territorial rivière Sioule et l'appui technique et financier du conseil départemental.

Suite à l'arrêté préfectoral d'autorisation délivré en juillet 2019, les travaux ont été réalisés à l'automne sous la surveillance du technicien du contrat territorial et de la DDT. Ils ont consisté à créer un nouveau lit sinueux sur 600 m et à diversifier les habitats du lit par la mise en place de peignes sur un linéaire de 200 m ce qui devrait améliorer la remontée du poisson de la Sioule, située à 200 m en aval du marais.

Un suivi morphologique et biologique du ruisseau est prévu sur une période de 5 ans afin d'apprécier le gain environnemental pour l'écosystème de l'Espace Naturel Sensible du marais de Paloux.



# Contribuer à la qualité de l'eau - Préserver les milieux

## Contrôler dans le domaine de l'eau, de la nature et de la forêt

L'activité s'inscrit dans un plan départemental annuel validé en comité stratégique de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) animée par la DDT.

Le contrôle est un outil régalien de mise en œuvre des politiques de préservation de l'eau et de la nature. Les contrôles sont inopinés ou programmés, administratifs ou judiciaires. Les contrôles judiciaires sont réalisés par les inspecteurs de l'environnement ou techniciens forestiers (8 agents commissionnés à la DDT).

L'opération coordonnée de police sur la "Chaîne des Puys" initiée en 2017, a été reconduite le 30 juin 2019 avec les autorités détentrices de pouvoir de police (DDT, gendarmerie, ONF, ONCFS, AFB, polices municipales, Parc des Volcans) en collaboration avec le Conseil départemental. Pour poursuivre la sensibilisation des usagers de cet espace inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO "Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – Faille de Limagne", il est envisagé de définir un cadre général d'intervention plus ambitieux.



## Chiffres clés 2019

- ▶ 4 infractions pénales relevées en forêt (4 délits)
- ▶ 253 contrôles administratifs réalisés (183 contrôles conformes, 7 contrôles en cours de finalisation, 63 contrôles non conformes ayant donné lieu à 18 rapports de manquement administratif)
- ▶ 1 contrôle de transformateur de bois

## Cartographie des cours d'eau



La cartographie départementale des cours d'eau est établie progressivement depuis fin 2015 grâce à un important travail d'expertise de terrain. Ces expertises sont réalisées par la DDT et l'Agence Française de Biodiversité en concertation avec la fédération de pêche, la chambre d'agriculture, les organisations agricoles et les mairies concernées.

Cette cartographie concernait en premier lieu les cours d'eau dont la définition inscrite au code de l'environnement, se fonde sur trois critères qui doivent être cumulés : présence d'une source, d'un lit naturel à l'origine et d'un débit suffisant une majeure partie de l'année, appelée cartographie police de l'eau.

Il a été décidé en 2017 d'une cartographie unique pour le département répondant également :

- à l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 sur les zones non traitées (ZNT) (traduit en arrêté préfectoral du 5 juillet 2017) relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants, et définissant également des points d'eau non cours d'eau, identifiés pour leur rôle dans le transfert vers les milieux aquatiques (traduit dans l'arrêté préfectoral du 13 mai 2019),
- aux dispositions de l'annexe I-D de l'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) modifié par arrêté ministériel du 21 février 2019.

Les expertises de l'année 2018 concernaient principalement la Limagne afin de préparer la signature de l'arrêté préfectoral du 13 mai 2019 qui définit les points d'eau à prendre en compte, alors que les expertises de l'année 2019, ont principalement concerné le secteur des Combrailles et le Livradois-Forez.

Réuni le 10/12/2019, le groupe de concertation départemental a fait le bilan des expertises de l'année.

*Site internet : Les services de l'État dans le Puy-de-Dôme :  
Cartographie mise à jour annuellement et consultable sur le site de la  
Préfecture du Puy-de-Dôme :  
<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/la-cartographie-des-cours-d-eau-et-points-d-eau-a5873.html>*

## Accompagner le déploiement de la compétence

### Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La prise de compétence GEMAPI est progressive sur l'ensemble du département, grâce à l'accompagnement de la DDT. Les modalités d'organisation sont opérationnelles pour les 13 bassins versants suivants : la Dore, l'Alagnon, l'Artière en Limagne, le Bedat, la Morge et le Buron, le Cher amont, le Chavanon, la Dordogne amont - Rhue, la Veyre, l'Auzon, le Charlet, le Pignols, les Assats.

Ainsi :

- la réflexion a bien avancé sur les bassins du Litroux-Jauron, et la communauté de Communes Billom Communauté va recruter un animateur début 2020 pour élaborer un programme d'actions,
- sur le territoire de l'Agglomération Pays d'Issoire, une réflexion est engagée pour élaborer un contrat territorial unique sur l'ensemble des bassins concernés dès 2020,
- concernant l'Alagnon, le SIGAL s'est engagé en 2019 dans une procédure de labellisation EPAGE qui devrait se concrétiser par la prise d'un arrêté inter-préfectoral (pour les départements du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme) en 2020.

Il demeure des secteurs pour lesquels les modalités doivent être précisées : bassins versants de l'Ance du Nord et de la Sioule, axe Allier.

### Chiffres clés

- ▶ 10 contrats en cours : Sources de la Dordogne Sancy Artense et Chavanon pour le bassin Adour-Garonne, Alagnon, Ance du Nord, Eau-Mère, Couze Pavin, Couze Chambon amont, Charlet, Dore amont, Val d'Allier pour le bassin Loire-Bretagne
- ▶ 2 contrats terminés : Sioule, Lembronnet
- ▶ 1 nouveau contrat signé : cours d'eau de l'agglomération Clermontoise
- ▶ 8 contrats en cours d'élaboration : Morge Buron Merlaude, Dore, Sioule Andelot, Cinq Rivières, Affluents du Brivadois, Haut-Allier, Loire et affluents Vellaves, Hautes Vallées du Cher
- ▶ 1 contrat en projet, présélectionné fin 2019 : Litroux Jauron
- ▶ 1 contrat "vert et bleu" en cours de mise en œuvre sur l'Alagnon
- ▶ 3 contrats "vert et bleu" en cours d'élaboration : Parc naturel régional Livradois-Foréz, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et Clermont Auvergne Métropole

## Le bassin Allier aval, projet de territoire pour la gestion de l'eau

L'instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 a identifié le bassin Allier aval comme un territoire éligible à un PTGE. En tant que coordonnatrice du SAGE Allier aval, la Préfète du Puy-de-Dôme a été désignée pour coordonner la mise en place de ce PTGE pour lequel les enjeux sont forts.

La démarche consiste à :

- réaliser un diagnostic des ressources disponibles et des besoins actuels des divers usages, et anticiper leur évolution, en tenant compte du contexte socio-économique et du changement climatique,
- identifier des programmes d'actions possibles pour atteindre un équilibre entre besoins, ressources et bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, contenant un volet de recherche de sobriété des différents usages,
- choisir un programme d'actions, sur la base d'évaluations proportionnées notamment économiques et financières,
- mettre en place les actions choisies, les suivre et évaluer leur mise en œuvre.

Cette démarche s'appuie notamment sur l'étude relative à la gestion quantitative des ressources en eau du bassin Allier aval, dite "HMUC : Hydrologie, Milieux, Usages et Climat", sur les périmètres des SAGE Allier aval et Haut-Allier, lancée par l'Établissement Public Loire en janvier 2019 pour une durée de 3 ans.



La mise en œuvre du PTGE nécessite un travail à réaliser en mode projet afin de décloisonner et faire dialoguer de nombreux acteurs issus de secteurs divers (agriculture, forêt, urbanisme, énergie, transport, tourisme, biodiversité, santé...) pour aboutir à un programme d'actions ambitieux et partagé. Ce PTGE étendu sur 3 départements (Haute-Loire, Puy-de-Dôme et Allier) impliquera une étroite concertation entre services de l'État.

La CLE du SAGE Allier aval porte la gouvernance de ce dispositif, en partenariat avec les services de l'État. Le lancement officiel de cette démarche de PTGE est prévu en 2020.

# Contribuer à la qualité de l'eau - Préserver les milieux

## Lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates

La directive européenne "Nitrates" de 1991 impose aux États membres de mettre en place un programme de surveillance et d'y associer des programmes d'actions obligatoires (maîtrise des fertilisants azotés, gestion adaptée des terres agricoles limitant les fuites de nitrates vers les eaux, gestion des effluents...).

Le programme d'action régional a été révisé et validé par arrêté du préfet de région le 19 juillet 2018.

La 7ème campagne de suivi nitrate s'est terminée fin septembre. Le futur zonage sera validé au 2ème semestre 2020.

Au titre de la conditionnalité des aides PAC, la DDT a procédé à des contrôles de mise en œuvre du programme d'action nitrate dans 31 exploitations du Puy-de-Dôme. Sur ces 31 exploitations, 15 ont présenté des anomalies.



## Retour sur l'épisode de sécheresse en 2019

L'année 2019 s'est caractérisée par la poursuite d'une sécheresse qui a commencé au milieu du printemps 2018. Depuis le début de l'année 2019, le déficit pluviométrique par rapport à la normale est de l'ordre de 65 %. Les niveaux des nappes souterraines ont atteint, par endroit, des niveaux records jamais connus et la recharge n'est pas satisfaisante en fin d'année.

La retenue de Naussac a servi au soutien d'étiage de juin à la mi-octobre. La retenue de la Sep, soutenant la Morge et l'irrigation sur ce bassin, n'était remplie qu'à 31 % en mai 2019. Le soutien d'étiage a pu être assuré jusqu'au 22 août et l'irrigation qui en dépend, jusqu'à fin juillet. Sur l'ensemble du département, la production agricole a été grandement impactée.

Face au déficit pluviométrique extrêmement marqué ne permettant pas une hydrologie satisfaisante des cours d'eau, des mesures de restrictions des usages de l'eau ont été prises dès le début du mois de juillet et jusqu'à début novembre. Le comité de suivi hydrologique s'est réuni 8 fois à partir du 11 avril ; 63 contrôles sur le terrain ont été réalisés pour vérifier le respect des arrêtés de restriction des usages de l'eau.

A noter également qu'une cinquantaine de communes ont connu des ruptures momentanées et partielles de leur alimentation en eau potable. Certaines ont été contraintes de mettre en place des approvisionnements en eau par camions-citernes.

Afin d'anticiper ces situations et de prendre en compte les effets du changement climatique, la Préfète du Puy-de-Dôme a engagé une stratégie départementale de l'eau, de façon à traiter du sujet de l'eau tout au long de l'année et pas uniquement en période de crise. Dans le but d'améliorer sa lisibilité, l'équité des usages et le respect des milieux, un nouvel arrêté-cadre sécheresse est en préparation.



# Contribuer à la qualité de l'eau - Préserver les milieux

## Gérer les milieux et suivre les espèces

### Sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 compte 34 sites soit 16 % du territoire départemental pour 123 765 ha. La DDT assure la gestion administrative et financière (volet animation) de 31 sites (3 sites "oiseaux" 28 sites "habitats").

Deux nouveaux contrats Natura 2000 déposés par le Conservatoire des Espaces Naturels ont été financés dans le cadre du FEADER, pour un montant total de 29 000 € :

- le premier vise à restaurer les écoulements de la source du Ceix sur la commune de Gimeaux, dans le but de retrouver une végétation caractéristique des prés salés,
- le deuxième vise à limiter la prolifération du Sénéçon du cap, plante exotique envahissante, sur le marais salé continental de St-Beauzire.



Réserve naturelle de La Godivelle

## Réglementer la chasse

La barre des 5 000 sangliers prélevés a été franchie sur la saison 2017/2018 pour la première fois dans le département. Le montant des indemnités a plus que doublé depuis 2015 pour atteindre 315 000 € en 2019.

Pour maîtriser les populations de sangliers et réduire les dégâts, la chasse à l'affût ou à l'approche du 01/06 au 1/08 a été ouverte sur la saison 2019/2020 et le recours aux louvetiers a été renforcé. En 2019, 35 arrêtés préfectoraux de battue administrative ont été signés et 45 animaux ont été prélevés (contre 14 en 2018).

## Extension de réserves naturelles nationales (RNN)

Les projets d'extension portent sur deux réserves :

- la RNN du Rocher de la Jaquette, créée en 1976 sur 18 ha de parcelles d'un coteau de la vallée de Rentières (commune de Mazoires), avec une extension prévue à 36 ha. Ce projet d'extension a pour objectif de définir une unité de gestion plus adaptée à la réalité intégrant des pelouses sèches,
- la RNN des Sagnes de La Godivelle, créée en 1975 sur 24 ha de parcelles de tourbières, propriété privée de l'État (commune de La Godivelle). L'extension prévue intégrant les tourbières du lac d'en-bas et de Coualle basse (déjà en partie inscrites en RNN), les tourbières des Chastelets et de la plaine Jacquot et le Lac d'en-Bas représentent une superficie de 144 ha.

Ces dossiers sont portés par la DREAL avec le concours du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, animateur de ces réserves. La DDT est impliquée au titre de Natura 2000 et au titre de la police de l'eau.

Après concertation locale, deux enquêtes publiques ont eu lieu en 2019 avec avis favorable pour les extensions proposées. Les dossiers ont été transmis au ministère pour la prise des décrets en fin d'année 2019.

Site internet : Les services de l'État dans le Puy-de-Dôme : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/natura-2000-r806.html>

## Chiffres clés

- ▶ 81 arrêtés de chasses particulières et battues administratives
- ▶ 650 arrêtés de plan de chasse collectifs et individuels sur la saison de chasse 2019-2020 (chamois, chevreuil, cerf, sanglier, mouflon)
- ▶ 1500 demandes d'espèces susceptibles de commettre des dégâts
- ▶ 12 lots de chasse ont été attribués sur le domaine public fluvial de l'Allier et de la Dore pour une durée de 9 ans

## Renouvellement des lieutenants de louveterie

La louveterie a été créée par Charlemagne en l'an 812. Cette fonction est prévue dans le code de l'environnement.

Des officiers sont institués pour le service de la louveterie, sous le titre de lieutenant de louveterie, en vue d'assurer, sous le contrôle de la DDT, l'exécution des destructions collectives ordonnées par le préfet, ainsi que les missions pouvant leur être confiées pour la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts et la répression du braconnage.

Ils sont les conseillers techniques de l'administration en matière d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Leurs fonctions sont bénévoles et leur mandat d'une durée de 5 ans.

La procédure de nomination conduite au sein d'un groupe départemental animé par la DDT et associant l'ONCFS, le président des louvetiers, le président de la fédération des chasseurs, le président de la chambre d'agriculture et l'ONF, a permis de définir 20 circonscriptions et retenir 20 candidats pour le mandat 2020-2024.



# Accompagner l'économie agricole et forestière

**La ferme "Puydômoise" et ses productions**  
Avec une surface agricole utile (SAU) de près de 407 000 ha dont près de 60 % toujours en herbe, le département du Puy-de-Dôme se situe à la seconde place au niveau régional après l'Allier.

Les filières les plus importantes se répartissent de la manière suivante :

- la plaine de la Limagne au centre avec des grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux pour 88 000 ha environ et betteraves sucrières pour 4 000 ha),
- à l'ouest et à l'est, la filière bovine domine avec 360 000 animaux : 137 000 vaches allaitantes au nord-ouest et 90 250 vaches laitières au sud.



De nombreuses exploitations se diversifient, soit en polyculture-élevage, soit avec plusieurs productions animales (113 000 ovins, 48 000 porcins, 5 200 caprins et 2,2 M de volailles). 18 % des exploitations s'illustrent par au moins un signe officiel de qualité (AOP St Nectaire, AOP Côtes d'Auvergne, Label rouge Charolais...).

Près de 8 % des exploitations disposent d'un atelier en agriculture biologique ou en conversion et 11 % des exploitations utilisent la vente en circuit court.

## Chiffres clés 2019

Exploitations agricoles :

- ▶ 123 jeunes se sont lancés dans le parcours à l'installation (Plan de Professionnalisation Personnalisée ou PPP),
- ▶ 91 installations ont bénéficié de la dotation jeune agriculteur (augmentation de 13,6 % par rapport à 2018),
- ▶ 200 dossiers GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) instruits dont 31 agréments (similaire à 2018),
- ▶ 84 dossiers instruits pour la modernisation des bâtiments, 8 pour le matériel, 3 pour l'irrigation individuelle et 5 pour l'irrigation collective,
- ▶ 422 demandes d'autorisation d'exploiter et 7 demandes de mise en valeur de biens de famille,
- ▶ 442 avis émis sur le volet agricole pour les documents d'urbanisme et de planification.

PAC (voir tableau des aides page 19)

Le nombre de télédéclarants PAC pour la campagne 2019 est de 5 462, légèrement en baisse par rapport à 2018.

618 exploitations agricoles ont été contrôlées en 2019 tous domaines confondus.

## La filière AOP Saint-Nectaire se distingue

La marque Saint-Nectaire a été créée en 1947 avec une coexistence reconnue d'appellation d'origine "fermière" en 1955 et "laitière" en 1963. C'est l'une des plus petites zones AOP d'Europe à cheval entre le Puy-de-Dôme (50 communes) et le Cantal. C'est la 3ème AOP française au lait de vache et la 1ère AOP fermière d'Europe.

Un fromage de 1,45 à 1,95 kg nécessite 13 à 14 litres de lait et une durée d'affinage d'au moins 28 jours. Le cahier des charges mentionne le lien avec le territoire et une alimentation principale des animaux avec de l'herbe ; le pâturage des vaches doit être de 140 jours minimum ; les OGM sont interdits. Plus de 13 800 tonnes de fromage sont vendues dont 7 280 en Saint-Nectaire fermier et 6 500 en laitier.

313 producteurs de lait et 202 producteurs fermiers, 4 entreprises laitières et 20 affineurs représentent les acteurs de la filière dont l'Interprofession du Saint-Nectaire (ISN) est l'organisme de défense et de gestion. Il s'assure du respect du cahier des charges et réalise des plans de contrôle.

Un plan stratégique 2018-2025 a été mis en œuvre, dans le cadre de la loi EGAlim (Etats généraux de l'alimentation) afin d'améliorer sa structuration et mettre en place des outils de pilotage pour mieux se développer. La filière AOP Saint-Nectaire est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt "structuration des filières agricoles et agroalimentaires", lancé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation.



# Accompagner l'économie agricole et forestière

## Soutien économique aux agriculteurs

Les demandes d'aides couplées animales représentent 2 112 dossiers d'aide aux bovins allaitants, 1 107 dossiers d'aide aux bovins laitiers, 29 dossiers d'aide aux veaux sous la mère, 337 dossiers d'aides ovines et 56 dossiers d'aides caprines.

Dans le cadre des droits à paiement de base, 1 179 clauses ont été déposées dont 1 046 pour les transferts de droits à paiement de base et 133 pour les dotations.

Les aides à l'agriculture biologique (AB) et les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) représentent 356 dossiers AB et 477 dossiers MAEC.

Demandes d'aides déposées		2017	2018	2019
Aides découplées	Païement de base, païement redistributif, païement vert	5 584	5 493	5 386
	Païement en faveur des jeunes agriculteurs	492	490	531
Aides couplées à la production	Légumineuses fourragères	804	494	550
	Production de soja	27	46	35
	Protéagineux	149	115	124
	Semences de légumineuses fourragères	19	6	1
	Production de blé dur	18	11	4
	Assurance récolte	441	381	381
	Indemnité compensatoire de handicap naturel	3 584	3 406	3 427

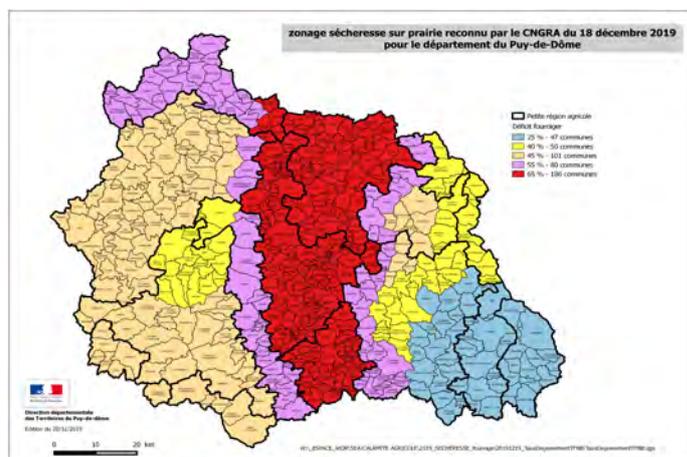


## Les calamités agricoles liées à la sécheresse

En 2019, le Puy-de-Dôme a été frappé par une série d'aléas climatiques faisant suite à une année 2018 de sécheresse. 11 calamités agricoles ont été répertoriées dont 9 dossiers relatifs à la sécheresse, 1 à la grêle sur viticulture et 1 au gel sur l'arboriculture.

Cette sécheresse 2019 a provoqué un déficit en fourrage important aggravé par le manque de stock antérieur. Une production laitière en baisse de 5 %, un engraissement moindre des animaux à la vente et une décapitalisation du cheptel en sont les conséquences immédiates. De même, les rendements de céréales, surtout en plaine de Limagne, ont été fortement impactés (-26 % en blé et -14 % en maïs semence). La qualité n'est pas non plus au rendez-vous.

Un dossier de reconnaissance dans le cadre du dispositif des calamités agricoles (sécheresse sur fourrage), en plus des mesures nationales mises en place par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, a été présenté au comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) le 18/12/2019. 417 communes ont été reconnues pour une enveloppe de près de 15 M€. Les autres dossiers seront présentés au CNGRA au 1er trimestre 2020.



# Accompagner l'économie agricole et forestière

La forêt dans le Puy-de-Dôme couvre 34 % du territoire départemental soit 269 000 ha dont 234 000 ha de forêt privée

## Chiffres clés 2019

- ▶ 86 contrats FFN en cours (78 contrats ONF, 8 contrats DDT), créance restante de 5,6 M€, 251 590 € de créances remboursées en 2019
- ▶ 319 PSG (plan simple de gestion) pour une surface de 27 362 ha, soit plus de 10 % de la forêt privée
- ▶ 8 PSG contrôlés
- ▶ 9 avis sur PSG déposés pour agrément
- ▶ 15 demandes d'autorisation de coupe instruites
- ▶ 32 contrôles de reboisement après coupe rase réalisés
- ▶ 31 dossiers de demande d'exonération fiscale pour une surface de 3 084 ha
- ▶ 87 demandes d'autorisation de défrichement instruites pour une surface défrichée de 76,94 ha
- ▶ 20 départs de feu recensés et mesurés pour une surface de 42,69 ha brûlés
- ▶ 26 demandes de vérification d'accès au droit de préemption 36 demandes de vérification d'engagements fiscaux sur 610 parcelles cadastrées représentant 610 ha
- ▶ 7 dossiers de subvention pour la desserte forestière ont bénéficié de 345 000 € d'aide de l'État et du FEADER.

## Augmentation des surfaces forestières soumises au régime forestier

Les forêts publiques (domaniale, communale, sectionale) conformément au code forestier, doivent relever du régime forestier, dès lors qu'elles sont susceptibles d'aménagement, de gestion régulière ou de reconstitution. Elles font l'objet d'un document de gestion durable approuvé dont la mise en œuvre est confiée à l'ONF.



Suite à une instruction du Ministère de l'Agriculture, un programme d'actions a été élaboré conjointement avec l'ONF et l'ACOFOR (association des communes forestières) pour mobiliser les communes concernées.

La démarche engagée en 2016 voit les surfaces proposées au régime forestier augmenter d'année en année, avec 12 arrêtés pris en 2019 pour une surface nouvelle totale de 142 ha.

## Réouverture paysagère pour le puy de Chaumont

Le projet de mise en valeur du puy de Chaumont a pour objectif de démontrer que les changements de pratiques sont possibles et inciter à une transition vers des opérations sylvicoles mieux intégrées dans le paysage et l'environnement (opération prévue au plan de gestion

"Chaîne des Puys-faille de Limagne", bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO").

Il doit tenir compte des enjeux sanitaires et d'adaptation des forêts au changement climatique. Il a également pour but de permettre une meilleure diffusion de la fréquentation sur l'ensemble du site, afin de désengorger certains secteurs très prisés, limiter l'érosion des sols et faire découvrir de nouveaux sites géologiques aux visiteurs, montrant ainsi toute la richesse de cet ensemble volcano-tectonique.

Les travaux d'éclaircies et de défrichement réalisés en 2019 ont permis d'ouvrir de nouvelles vues sur la chaîne des Puys tout en restant très peu visibles des autres Puys.



# Veiller à la qualité de la construction

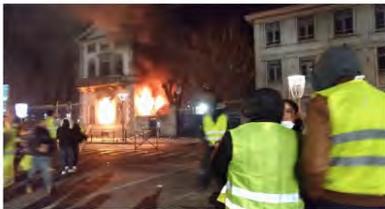
## Immobilier de l'État – Réflexion OTE

Dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE), la préfète a souhaité engager une réflexion immobilière sur l'agglomération clermontoise avec pour objectifs le regroupement des services ainsi que la rénovation énergétique et la rationalisation du parc immobilier.

## Création du Pôle Inter-départemental de Maîtrise d'Ouvrage Bâtiment (PMOB)

En région Auvergne-Rhône-Alpes, depuis le 1er janvier 2019, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) des projets immobiliers de l'État est interdépartementalisée. Ainsi, la DDT est maintenant chargée d'intervenir en AMO sur le périmètre de l'ex-Auvergne.

À ce titre, la DDT a notamment piloté les projets de rénovation des cités administratives de Clermont-Ferrand et d'Aurillac, des locaux de l'unité départementale de la DIRECCTE au Puy-en-Velay, du restaurant inter-administratif Pélissier à Clermont-Fd et un projet de création d'un centre d'hébergement d'urgence à Aubière.



Ils étaient des milliers de Gilets jaunes samedi dans les rues du Puy. Mais la manifestation a rapidement tourné à la guérilla urbaine place du Breuil. La préfecture a été incendiée, on compte une vingtaine de blessés et plusieurs interpellations.

## Contrôle réglementaire de la construction

Ce contrôle, piloté par la DDT, consiste en la vérification du respect des règles de construction (sécurité-incendie, ventilation, accessibilité...) par les maîtres d'ouvrage constructeurs de logements. 75 % des non-conformités sont réglées après une période de conciliation. À défaut, le dossier est transmis au Parquet.

En 2019, a été défini avec le Procureur une nouvelle procédure ; elle a permis de solder de nombreux dossiers en instance et de relancer les procédures pour les opérations avec des infractions notables. En parallèle, 10 nouveaux contrôles ont été réalisés.

## Géolocalisation des ERP avec "C-conforme"

Afin de répondre à l'obligation réglementaire de publication de la situation administrative des établissements recevant du public (ERP), la DDT a rejoint l'outil C-conforme développé par la DDT du Rhône.

Cet outil particulièrement ergonomique, permet d'accéder en quelques clics aux ERP géolocalisés. L'intégration de ce nouvel outil a nécessité la mise en qualité et la géolocalisation de milliers de données.



## Accessibilité des établissements recevant du public

Le portage de cette politique a donné lieu à différentes actions :

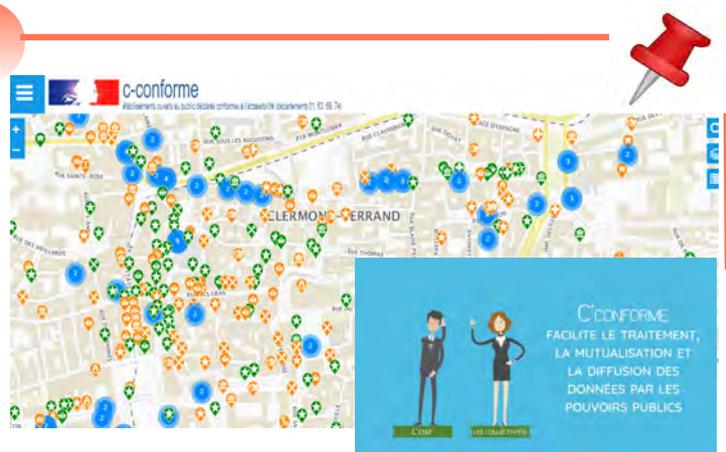
- démarche incitative à destination des collectivités de plus de 1 000 habitants (19 collectivités sur 23 se sont engagées dans la démarche de mise en accessibilité de leurs ERP),
- réunion d'information à destination des professionnels (bureaux de contrôle, architectes, CCI...),
- réunion débat avec les associations de personnes handicapées à l'AMH.

En tant que président de la sous-commission accessibilité, la DDT a instruit en 2019 plus de 1 200 dossiers d'autorisation de travaux.



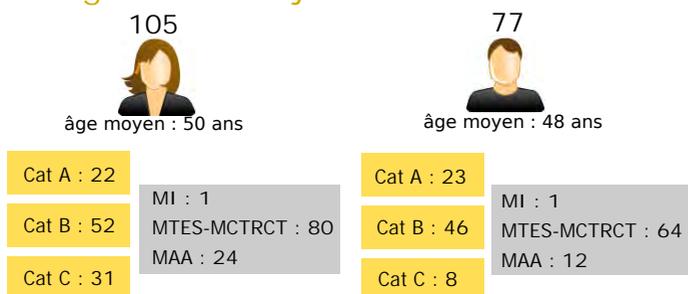
Le travail d'analyse, d'accompagnement et de conseil des maîtres d'ouvrage a permis d'améliorer la qualité des dossiers et de limiter à moins de 20 % les avis défavorables de la sous-commission.

Outre ce contrôle amont, la DDT a développé la réalisation des visites préalables à l'ouverture afin de s'assurer que les travaux réalisés sont conformes au projet validé. Suite à un rappel aux collectivités de cette obligation réglementaire, 30 visites ont pu être réalisées.



# Organisation et vie du service

## 182 agents au 1er janvier 2020



MI : Ministère de l'intérieur  
MTES : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire  
MCTRCT : Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales

## Bilan ressources humaines

14 agents permanents recrutés  
31 contractuels en contrat à durée déterminée  
1 apprenti et 16 stagiaires accueillis  
4 agents partis (mutation, disponibilité, détachement...)  
8 départs à la retraite  
12 réussites aux examens/concours ou promotions  
46 télétravailleurs

La DDT bénéficie de l'appui de 2 agents du SIDSIC pour la maintenance informatique et accueille également chaque année des personnes en contrat à durée déterminée et des étudiants en tant qu'apprentis ou en tant que stagiaires.

## Grands chantiers de l'année

- Santé et sécurité au travail : entrée en vigueur de la convention-cadre de partenariat « service mutualisé de médecine de prévention » avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme (CDG) au 1er juillet ; 35 agents ont bénéficié de visites médicales ; la DDT a également sollicité l'accompagnement de la psychologue du travail, de l'ergonome et du préventionniste.
- Participation à la préfiguration du secrétariat général commun (SGC) du Puy-de-Dôme : co-pilotage des groupes de travail "affaires juridiques et contentieuses" et "RH, formation, dialogue et action sociale, commu-
- Animation du dispositif de télétravail : enquête de satisfaction et réflexion sur l'évolution du dispositif.
- Organisation de la journée de convivialité sur le territoire de la communauté de communes du massif du Sancy autour d'un rallye-découverte du territoire et de ses acteurs et un déjeuner à Super-Besse au centre de vacances CCAS de Besse-et-Saint-Anastaise



## Budget de fonctionnement

Fonctionnement courant y compris actions sociales et médecine de prévention : 651 222 €  
Loyers immobiliers : 73 264 €  
Travaux immobiliers : 70 428 €

## Mission juridique interdépartementale

(Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)  
66 mémoires produits  
38 rapports au Parquet  
242 avis juridiques

## Co-construisons nos postures de demain

Afin de développer une culture managériale commune, une formation est organisée chaque année pour les cadres de la DDT avec le CVRH de Clermont-Ferrand. En 2019, la formation intitulée "Co-construisons nos postures de demain" visait à conduire une réflexion sur les différentes postures à développer et ainsi construire une stratégie collective pour porter les politiques publiques et accompagner des projets complexes. Une méthode assez innovante avec l'emploi d'un plateau de jeu "serious game" (jeu de rôles). A l'issue des 4 sessions de formation qui se sont déroulées de juin à septembre, l'évaluation réalisée a révélé une satisfaction générale des 48 encadrants.



# Organigramme au 1er janvier 2020



## Direction Départementale des Territoires du PUY-DE-DOME Organigramme janvier 2020

Courriel : ddt@puy-de-dome.gouv.fr  
Site internet : www.puy-de-dome.gouv.fr

**Direction, SG, SHRU, SPAR**  
7 rue Léo Lagrange, 63033 Clermont-Ferrand cedex 1  
Tel : 04 73 43 16 00

**SET, SEEF, SEA**  
Site de Marmilhat - 16 rue Aimé Rudel, BP 43, 63370 Lempdes  
Tel : 04 73 42 14 14

**DIRECTION**  
Tel : 04 73 43 16 21  
**Directeur - Armand SANSEAU**  
**Directrice Adjointe**  
Manuelle DUPUY  
**Mission Expertise et Développement Durable**  
Charles CANN  
**Mission Coordination des procédures**  
Michelle JULIEN-SULLY

**Action sociale**  
Hélène SOUCILLE, AS  
**Santé et Sécurité au Travail**  
Monique PICHORE, ASP  
Géraldine FRANCISCO, ASP

**Architecte conseil**  
Jean-Paul SCALABRE  
**Paysagiste conseil**  
Gilles AMPHOUX

**Secrétariat Général**  
**SG**  
Tel : 04 73 43 17 18

- **Cheffe du service**  
Laurence RICHY-MOURRE
- **Mission Affaires Juridiques**  
Yacouba DIALLO
- **Ressources Humaines**  
Jeany RUGGIRELLO
- **Contrôle, Gestion et Moyens Généraux**  
Nathalie PERRIN BREUIL
- **Missions Transversales, Formation, Communication**  
Florence BÉNARD

**Service Économie Agricole**  
**SEA**  
Tel : 04 73 42 14 52

- **Chef du service**  
Alfred GROS
- **Vie de l'Agriculteur**  
Christelle DHAINAUT
- **Coordination des Contrôles**  
Fabien PESTY
- **Aides surfaciques et Animales**  
Sylvie TABOURIN
- **Installation et Développement**  
Caroline ALVAREZ
- **Mission Appui intra-Service et Relations Externes**  
Monique PICHORE
- **Référente unique**  
Isabelle LAMPRE

**Service Eau Environnement Forêt**  
**SEEF**  
Tel : 04 73 42 14 19

- **Cheffe du service**  
Caroline MAUDUIT
- **Mission Avis Environnementaux**  
Laurent HEILIGENSTEIN
- **Police de l'Eau**  
Corinne PIERRAT
- **Politique Territoriale de l'Eau**  
Nathalie NICOLAU
- **Forêt - Chasse, Espaces Naturels**  
Xavier PINEAU

**Service Expertise Technique**  
**SET**  
Tel : 04 73 42 14 58

- **Chef du service**  
Julien EVELLIN
- **Géomatique, Gestion de Crise**  
Vincent THENARD
- **Bâtiment Durable**  
Gwennael DAVAYAT
- **Aménagement Durable, Accessibilité**  
Didier MOUTON

**Service Habitat Renovation Urbaine**  
**SHRU**  
Tel : 04 73 43 16 91

- **Cheffe du service**  
Lisa WILLIAMS  
Adjoint  
Julien PITTION
- **Politiques Locales de l'Habitat**  
Nicolas RUDEL
- **Développement de l'Offre d'Habitat Public**  
Catherine PAULA
- **Rénovation Urbaine**  
Pascal MARTIN
- **Amélioration du Parc Privé et Lutte contre l'Habitat Indigne**  
Léonard PONAMALÉ

**Service Prospective, Aménagement - Risques**  
**SPAR**  
Tel : 04 73 43 16 41

- **Chef du service**  
Geoffrey PRIOLET  
Adjoint  
Thierry BONNABRY
- **Mission Publicité - CDAC**  
Jean-André SULLY
- **Mission Stratégies locales de gestion des risques d'inondation**  
Alexandre BRETEAU
- **Planification**  
Grand Clermont  
Laurence PAQUET  
Territoires ruraux  
Jennifer CAINE
- **Pilotage Droit des Sois et fiscalité de l'urbanisme**  
Alexandre MICHEL
- **Connaissance territoriale**  
Analyse territoriale et prospectives  
Caroline FAUCHER  
Alexandre MAYEUX
- **Prévention des Risques**  
Pierre-François DELOULME

## AGENCES

### Combrailles Nord-Limagne

Emmanuelle FOURMONT

15 rue Eugène Gilbert - BP 50029  
63201 RIOM Cedex  
Tel : 04 73 64 64 00

Adjoint :  
Frédéric SARRON

### Livradois - Forez

Christine LECHEVALLIER

Avenue du Bon Repos - BP 42  
63306 THIERS  
Tel : 04 73 51 79 80

### Val d'Allier-Sancy

Emmanuelle FOURMONT par intérim

22 avenue Jean Jaurès - BP 50087  
63502 ISSOIRE Cedex  
Tel : 04 73 89 85 00

# Glossaire des principaux sigles

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADIL	Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
AFB	Agence Française de Biodiversité
Anah	Agence nationale de l'habitat
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CDAC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CDOA	Commission Départementale d'Orientation Agricole
CEREMA	Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CNIP	Commission Nationale de l'Immobilier Public
CNGRA	Comité national de gestion des risques en agriculture
CNPN	Conseil national de la protection de la nature
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DOCOB	Document d'objectif Natura 2000
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EPAGE	Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ERP	Établissement recevant du public
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FFN	Fonds forestier national
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GPU	Géoportail de l'Urbanisme
MISEN	Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature
NPNRU	Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine
ONF	Office National de la Forêt
ONCFS	Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PAC	Politique Agricole Commune
PCAET	Plan Climat Air Énergie Territorial
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PDLHI	Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne
PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
PLH(Ui)	Programme Local de l'Habitat (d'urbanisme intercommunal)
PLS	Prêt locatif social
PLU(i)	Plan local d'urbanisme (intercommunal)
PLUS	Prêt locatif à usage social
PMOB	Pôle Inter-départemental de Maîtrise d'Ouvrage Bâtiment
PNRU	Programme National de Rénovation Urbaine
PPBE	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRNP	Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles
PPRNp	Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
SAGE	Schéma de Gestion et d'Aménagement de l'Eau
SAU	Surface agricole utile
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SLGRI	Stratégie locale de gestion du risque d'inondation
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

Directeur de la publication : Armand Sanséau

Coordination : Michelle Julien-Sully

Conception, réalisation : Josiane Gourgoulhon

Cartographie : DDT 63

🏠 Site de Clermont-Ferrand  
Direction, SG, SHRU, SPAR  
7 rue Léo Lagrange  
63033 Clermont-Fd cedex 1  
Tél. 04.73.43.16.00  
ddt@puy-de-dome.gouv.fr

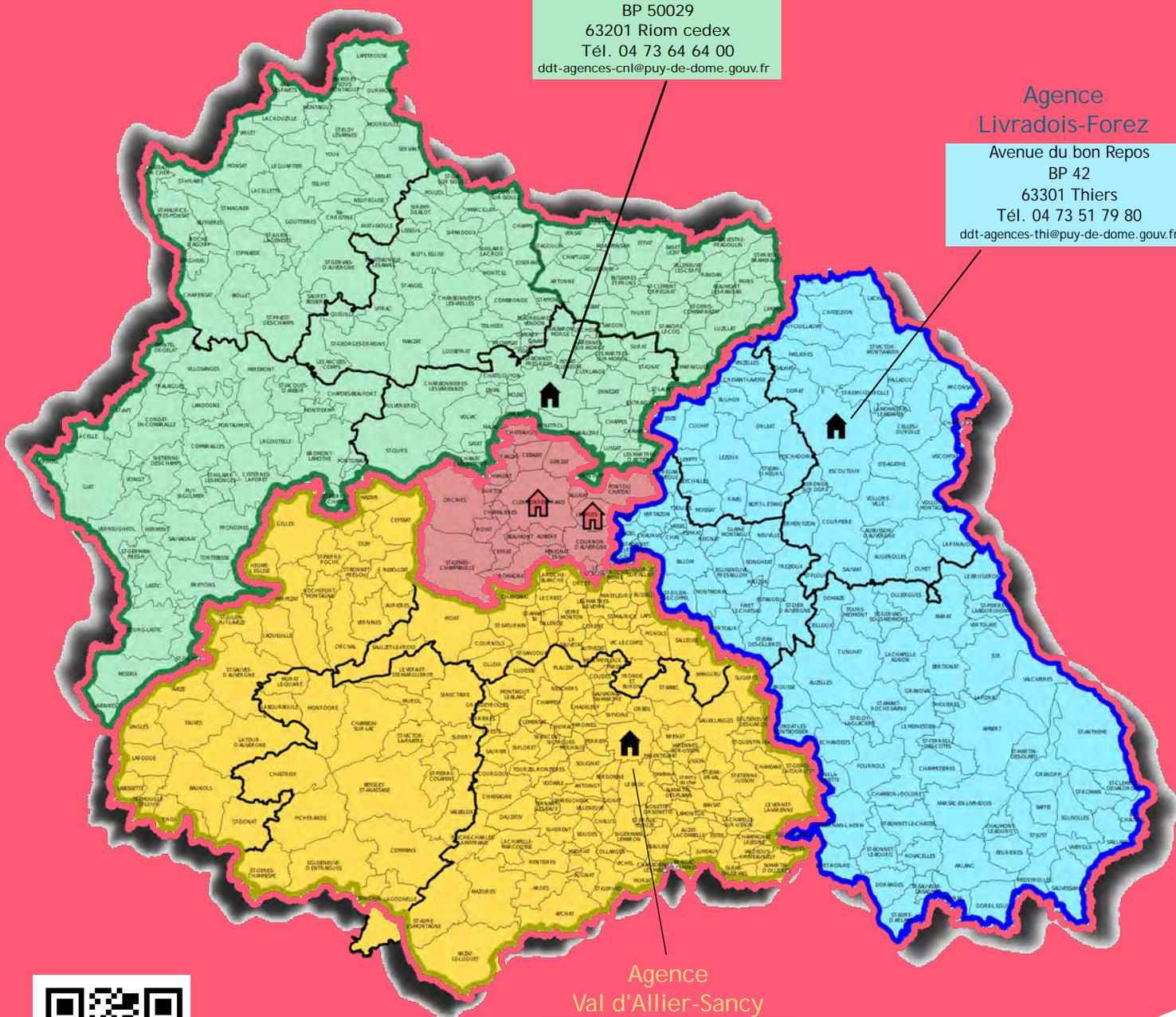
🏠 Site de Marmilhat  
SET, SEEF, SEA  
16 rue Aimé Rudel, BP 42  
63370 Lempdes  
Tél. 04.73.42.14.14

### Agence Combrailles Nord-Limagne

15 rue Eugène Gilbert  
BP 50029  
63201 Riom cedex  
Tél. 04 73 64 64 00  
ddt-agences-cn@puy-de-dome.gouv.fr

### Agence Livradois-Forez

Avenue du bon Repos  
BP 42  
63301 Thiers  
Tél. 04 73 51 79 80  
ddt-agences-thi@puy-de-dome.gouv.fr



### Agence Val d'Allier-Sancy

22 avenue Jean Jaurès  
BP 50087  
63502 Issoire cedex  
Tél. 04 73 89 85 00  
ddt-agences-vas@puy-de-dome.gouv.fr

